



PRIX DU ROMAN JEUNESSE PAPYRUS – REGLEMENT

EDITION 2024-2025

ARTICLE 1 : OBJET :

La Communauté urbaine et les bibliothèques des communes du territoire organisent, aux côtés de l'académie de Versailles, **le Prix du roman jeunesse « Papyrus », dit Prix Papyrus**, prix littéraire destiné aux enfants de 9 à 11 ans. Les jeunes lecteurs doivent élire le roman de leur choix parmi une sélection de quatre ouvrages.

ARTICLE 2 : COMITE DE LECTURE :

Un comité de lecture est organisé pour la sélection des dix titres soumis au choix du jury de sélection pour l'édition suivante.

La participation au comité de lecture se fait sur la base du volontariat suite à un appel lancé par le porteur de projet aux librairies du territoire, ainsi qu'aux enseignants et bibliothèques ayant participé à l'une des éditions précédentes ou participant à l'édition en cours.

Il n'y a pas de composition ou de nombre de participants déterminés : tous les volontaires qui le souhaitent peuvent participer au comité de lecture.

ARTICLE 3 : JURY DE SELECTION

Le choix des quatre ouvrages en lice est déterminé par un vote du jury de sélection composé comme suit :

- 2 représentants de la Communauté urbaine : le porteur de projet, 1 bibliothécaire de la Médiathèque communautaire ;
- 6 représentants des bibliothèques qui ont répondu à l'appel à participation ;
- 6 représentants de l'académie de Versailles : 1 enseignant ou responsable d'école primaire et 1 enseignant ou responsable de collège volontaires ; le référent EAC pour le DAAC, le référent primaire de l'académie de Versailles, le référent secondaire pour l'académie de Versailles, 1 coordinatrice pédagogique ;
- 2 représentants des libraires.



ARTICLE 3 : CRITERES DE SELECTION :

Les critères de sélection sont les suivants :

- Pas de roman documentaire ;
- Nouveautés sorties en fin d'année n-1 et de l'année en cours ;
- Pas de lauréat des trois dernières sélections ;
- Qualité de l'écriture et de l'intrigue ;
- Thème ;
- Pas de roman de moins de 60 pages et de plus de 400 pages ;
- Pas de roman dépassant les 15 euros ;
- Equilibre de la sélection en termes d'accessibilité de lecture ;
- Diversité des thématiques ;
- Auteurs francophones.

ARTICLE 4 : LES DIFFERENTES FORMULES :

Il existe trois versions du prix Papyrus :

- **Le prix en interdegré soit une bibliothèque, une classe de CM2 et une classe de 6^e** : pour les bibliothèques et les établissements situés dans des communes avec collège ;
- **Le prix élémentaire soit une bibliothèque et une classe de CM2** : pour les bibliothèques et établissements situés dans des communes sans collège ;
- **Le prix en bibliothèque** : toutes les bibliothèques du territoire peuvent organiser le prix Papyrus dans leur structure, sans condition de participation au prix en interdegré ou élémentaire.

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Bibliothèques et établissements scolaires doivent répondre conjointement à l'appel à candidature en remplissant la fiche d'appel à projet.

Les structures pouvant s'inscrire sont :

- Les établissements scolaires situés sur le territoire de la Communauté urbaine ;
- Les établissements de lecture publique situés sur le territoire de la Communauté urbaine.

Un arbitrage des candidatures sera fait selon les critères suivants :

- Le nombre de candidats : 16 classes pour la formule en interdegré soit 8 bibliothèques, 8 collèges et 8 écoles primaires ; et 4 classes pour la formule en élémentaire soit 4 bibliothèques et 4 écoles primaires ;
- Le projet proposé ;



- La participation passée au prix : les structures ayant déjà participé à deux éditions consécutives ne seront pas prioritaires.

ARTICLE 6 : CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Chaque structure participante s'engage à :

- A suivre le règlement du prix ;
- Faire lire par les jeunes lecteurs les quatre ouvrages sélectionnés au cours de l'année scolaire (de septembre à mai) ;
- Informer la Communauté urbaine des projets, travaux et productions effectués en classe ou en bibliothèque autour de chaque œuvre ; ceux-ci pourront être exposés dans les bibliothèques ou les établissements scolaires.
- A participer aux réunions de pilotage ;
- Travailler en partenariat avec les établissements scolaires ou les bibliothèques ;
- A être présentes à la remise de prix

Dans les classes de primaire « mixte », seuls les élèves de CM2 participent au prix.

Dans les bibliothèques, la tranche d'âge cible est celle des 9/11 ans.

Pour le partenariat entre bibliothèque, collège et école primaire, chaque structure participante s'engage à :

- Favoriser les échanges entre les deux classes et organiser lorsque cela est possible une visite au collège ;
- Travailler la sélection en classe et en partenariat avec la bibliothèque référente ;
- Organiser lorsque cela est possible une visite en bibliothèque.

ARTICLE 7 : REFERENT :

Chaque classe doit obligatoirement être suivie par un enseignant référent (professeur des écoles, professeur de français, professeur-documentaliste).

Il est recommandé, dans la mesure du possible, de travailler en interdisciplinarité autour du prix.

Chaque bibliothèque participante doit désigner un référent pour le partenariat avec les classes et/ou pour le prix des lecteurs.

ARTICLE 8 : PILOTAGE :

Un comité de pilotage se réunit régulièrement pour assurer le suivi du prix Papyrus (voir calendrier annexe). Il se compose :

- Des représentants de l'académie de Versailles :
 - Pour le premier degré : l'inspecteur de l'éducation nationale référent, désigné par Monsieur l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale des Yvelines, et les inspecteurs de l'éducation nationale des circonscriptions du territoire ou leur représentant ;



- Pour le second degré : l'inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional lettres référent, désigné par Monsieur l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale des Yvelines, la déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle ou son représentant ;
- Des chefs d'établissement et/ou des enseignants référents ;
- Des représentants des bibliothèques ;
- Des représentants de la Communauté urbaine.

ARTICLE 9 : SELECTION :

La Communauté urbaine donne une série des quatre ouvrages aux référents pour les établissements scolaires et pour les bibliothèques.

Dans les classes, les livres sont distribués à raison d'un ouvrage par élève participant ainsi qu'une série des quatre ouvrages en lice par établissement.

La rotation des livres entre les différents établissements scolaires sera effectuée par les services de la Communauté urbaine selon le calendrier annexe.

Les enseignants s'engagent à récupérer auprès de leurs élèves l'ensemble des livres.

Ceux-ci sont comptés et mis en carton avant d'être récupérés par les services de la Communauté urbaine. Tout livre égaré ou détérioré devra être signalé et remplacé par la structure.

Il est impératif de bien veiller au respect des dates de reprise des livres afin de ne pas pénaliser l'ensemble des classes participantes.

A la fin de l'édition, les séries de livres des élèves sont récupérées dans les établissements scolaires par les services de la Communauté urbaine. La sélection de chaque édition est ainsi transformée en série scolaire et est disponible au prêt sur projet une fois l'édition terminée.

ARTICLE 10 : COMMUNICATION :

La promotion du prix Papyrus sera assurée par la Communauté urbaine qui fournit les différents supports de communication.

Les structures participantes s'engagent à valoriser l'opération à travers l'affichage et l'utilisation des supports fournis.

ARTICLE 11 : RENCONTRES AUTEURS :

Une rencontre avec l'un des auteurs de la sélection est programmée dans chaque classe. Cette rencontre est prise en charge par la Communauté urbaine.



Chaque structure s'engage à se rendre disponible sur le créneau proposé et à préparer la rencontre en partenariat avec la médiathèque.

ARTICLE 12 : ANIMATIONS

Les structures participant à la formule en interdegré ou à la formule élémentaire qui souhaitent organiser un parcours culturel peuvent bénéficier de financements sous réserve de délais suffisants.

ARTICLE 11 : VOTE :

Le vote est organisé au sein de chaque structure participante par l'enseignant ou le bibliothécaire référent qui recueille les votes. Chaque jeune lecteur dispose d'une voix.

Le matériel de vote est transmis aux bibliothèques et établissements scolaires dès le lancement du projet.

Le résultat des votes est communiqué, par email, par l'enseignant référent avec leur direction en copie à la coordinatrice du projet pour la Communauté urbaine et à leur circonscription. Il est impératif que l'ensemble des votes soit communiqué au minimum deux semaines avant la date de restitution annoncée (voir calendrier annexe).

ANNEXE CALENDRIER



CALENDRIER PRIX PYPYRUS 2024 2025

		2024				2025						
		septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet/août
Edition 2023 2024	Réunions pilotage	17 (prix interdegré élémentaire) 19 (prix en bib)							4			
	Distribution des livres	20		19		21		25				
	Récupération des livres											
	Rencontre auteur											
	Actions autour de la sélection											
	Vote									4		
	Remise de prix - annonce du gagnant										24	
Sélecti on 25- 26	Comité de sélection	19						6				
	Jury de sélection									13		